

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 14 janvier 2021

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2021-02

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 14 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 8 janvier 2021.

Point de l'ordre du jour :

- 2. Pédagogie
- 2.3 - Offre de formation des Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques (CERCIP) du second semestre

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de la décision :

Dans le cadre de situation sanitaire liée à la Covid-19, la commission a été invitée à examiner et à délibérer sur la banalisation de la note du cercip au second semestre et sur la validation des deux crédits ECTS afférents pour tous les étudiants concernés. Les étudiants pourront toutefois suivre les enseignements sur la base du volontariat. La commission demande aussi l'attention du jury lors des délibérations sur le cas des étudiants ayant suivi ces enseignements.

Proposition de décision soumise à la commission :

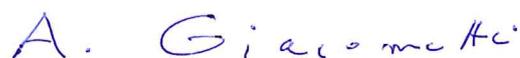
Banalisation de la note du cercip au second semestre et validation des deux crédits ECTS afférents pour tous les étudiants concernés.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 36 Quorum : 28 Nombre de membres participant à la délibération : 28 Abstention : 0
Votes exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0

Fait à Tours, le 20 janvier 2021,

Le Président,



Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	22 JAN. 2021
	Transmise au recteur le :	22 JAN. 2021